


l'essentiel

septembre 2020

158

ISSN : 2497-3777



LA PRÉCARITÉ DES 16-25 ANS

- dossier -

Designed by prostooleh / Freepik

Édito



Marie-Josée BALDUCCHI
présidente de Loire-Atlantique

Ce premier semestre 2020 restera marqué par la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui modifiera à long terme nos comportements, tant dans nos vies personnelles et familiales que dans notre cadre professionnel.

Si durant cette période inédite de confinement, les associations et les services d'accompagnement social qui composent notre institution ont démontré une formidable capacité d'adaptation pour maintenir le lien avec les familles, il n'en reste pas moins que ce contexte de crise sanitaire sera lourd de conséquences sur le quotidien de nombreuses personnes, dont les jeunes.

En effet, si la crise sanitaire a d'abord frappé les plus âgés de nos concitoyens, la crise économique qui l'accompagne touche notamment et tout particulièrement les jeunes adultes qui arrivent sur le marché du travail.

Embauches retardées, offres d'emploi et de stages en nette diminution, incertitude qui pèsent sur certains secteurs d'activité... l'entrée dans la vie active s'annonce bien plus compliquée pour cette jeune génération, et ce quel que soit

le niveau de diplôme ou la qualification.

Voilà qui fait craindre une augmentation sensible de la précarité chez les 16/25 ans, au moment où ce phénomène a déjà atteint un seuil critique et particulièrement préoccupant ces dernières années.

Il est grand temps que les acteurs politiques, économiques et sociaux dont nous sommes, s'emparent de cette question essentielle, redoublent d'effort et mobilisent toutes leurs énergies pour trouver des solutions innovantes qui permettront de lutter concrètement et efficacement contre ce fléau insupportable qui ne doit pas devenir une fatalité.

Ce numéro de L'Essentiel présente de manière non exhaustive quelques pistes en ce sens.

Bonne lecture.

Zoom sur ...

450 livres offerts pour Lire et faire lire

Engagée depuis 20 ans dans l'activité Lire et faire lire, l'Udaf de Loire-Atlantique intervient auprès d'écoles et structures petite enfance sur tout le département. Elle a développé différents partenariats avec des acteurs de la littérature jeunesse, notamment avec les Éditions nantaises ZTL-ZéTooLu, spécialisées en « lecture confortable ».

Grâce à une police d'écriture spécifique, des interlignes plus larges pour plus de confort, des espaces entre les mots plus prononcés, une ponctuation mise en valeur permettant une meilleure lisibilité des textes et leur compréhension, les Éditions ZTL-ZéTooLu s'adaptent à tous les lecteurs en difficultés (dyslexiques, primo-lecteurs, TDA/H*, TSA*). Les Éditions ZTL-ZéTooLu cherchent à provoquer et enrichir la discussion autour de l'accessibilité de la lecture aux personnes empêchées ou en situation de handicap pour qu'elles aussi prennent plaisir à plonger dans les livres.

Soutenue par un mécénat et sensible aux projets développés par l'Udaf, sa fondatrice Sandra Todorovic a souhaité en faire profiter l'action Lire et faire lire et plus particulièrement les enfants.

C'est dans ce cadre que l'Udaf de Loire-Atlantique s'est vue remettre, un don pour l'achat de 450 ouvrages qu'elle a offert aux 135 structures pédagogiques avec qui elle conventionne (écoles, crèches, centres de loisirs, CHRS, PMI) pour la mise en place de séances de lectures à voix haute par des lecteurs bénévoles de plus de 50 ans.



Éditions ZTL. Collections ZTL - ZéTooLu | 7 rue Louis Blériot 44100 Orvault
sandra@ztl-editions.fr | www.ztl-editions.fr

TÉMOIGNAGE DE REPRÉSENTANT

Reconnue d'utilité publique et association de défense des consommateurs, c'est à ce titre que l'Udaf de Loire-Atlantique peut siéger au sein des commissions des usagers (CDU) de chaque établissement de santé public ou privé. C'est ainsi que l'Udaf est représentée au Centre Hospitalier Georges Daumézon à Bouguenais, établissement spécialisé dans le domaine de la santé mentale.



Rencontre avec
Annick Ouisse,
représentante Udaf
à la CDU du Centre
Hospitalier Daumézon
depuis 2016.

Quel est le rôle de la Commission des usagers ?

Son rôle principal est de veiller aux droits des usagers et de faciliter leurs démarches afin qu'ils puissent exprimer leurs difficultés.

La commission est consultée et forme des avis et propositions sur la politique d'accueil et de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches.

Nous examinons les réclamations adressées à l'hôpital par les usagers, et nous les informons sur les voies de conciliation et de recours.

De qui est-elle composée ?

Du représentant légal de l'hôpital, d'un médecin médiateur, d'un médiateur non médecin, de deux représentants des usagers, tous accompagnés d'un suppléant et astreints au secret professionnel. Le responsable de la politique qualité assiste aussi à la commission mais sans voix délibérative et peuvent également participer le Président de la commission médicale d'établissement, des représentants de la commission du service infirmier, du personnel, des membres du Conseil d'administration.

Comment agissez-vous pour représenter au mieux les usagers ?

En tant que représentant des usagers, il est important de continuellement nous informer et rencontrer les autres associations de représentants d'usagers que sont l'Unafam et la Fédération hospitalière. Nous pouvons également accompagner les usagers à rencontrer le médiateur.

Nous étudions avec attention les questionnaires de sortie qui permettent de relever les satisfactions ou au contraire les mécontentements, les attentes et les souhaits. Cela nous permet de soulever et d'exposer à la CDU les problèmes les plus récurrents voire les plus épineux ! C'est ainsi que nous avons pu au nom des familles faire des remarques sur différents sujets

qui pour certains ont été résolus, quand d'autres malheureusement sont soumis à des contraintes insurmontables pour le moment.

Quels sujets avez-vous pointé du doigt ?

Les représentants des usagers ont été reçus et écoutés par les experts-visiteurs lors de la certification et ont pu exprimer leurs questionnements sur, entre autres, le souhait des résidents de pouvoir pratiquer certains sports, les hospitalisations sous contrainte, ou encore l'inconfort des chambres d'isolement, qui depuis sont devenues des chambres d'apaisement avec un confort amélioré.

Nous avons également interpellés sur le fait que faute de places, des jeunes de moins de 16 ans soient hospitalisés en unités adultes ou encore de certains événements indésirables relevant d'un manque de coordination entre les services.

Etes vous spécialiste des problématiques liées à la santé mentale ?

Nous ne sommes pas des spécialistes en matière de soins. Lors des réunions de la CDU les bilans d'actions présentés par les professionnels apportent beaucoup d'éclaircissements sur l'état des malades, les traitements, les procédés, les procédures.

Nous agissons avec notre expérience et notre exigence en matière de respect de la dignité de la personne et toujours sans agressivité et dans un souci de coopération.

Quand on ne connaît pas la maladie mentale on ne peut qu'être bouleversée par la découverte qu'on en fait au travers des structures, des malades qu'on peut apercevoir et la question se pose : comment représenter au mieux les familles qui vivent cette situation ?

Nos échanges avec l'Unafam (Association des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) sont essentiels. Ils nous permettent de mieux comprendre le désarroi et la souffrance des parents et des familles touchées par la maladie d'un proche.

Nous apportons un autre regard que celui du professionnel, c'est celui de l'humain avec ses questions, ses attentes, ses inquiétudes, ses souffrances et le bien être du malade ce n'est pas que le physique, la déficience de son mental .. mais son ressenti et celui de sa famille qui nous importent.

Lutter contre la précarité des 16-25 ans

Avant la crise sanitaire que nous traversons, l'augmentation de la précarité chez les 16-25 ans résonnait déjà comme un avertissement, et inquiétait fortement l'Udaf sur les conséquences qu'elle implique. Après un confinement, un déconfinement et un été pour le moins agité, le sujet reste encore plus d'actualité, rappelant cette fois-ci qu'il faut sonner le glas à cette pandémie de précarité qui fragilise les jeunes dans leur construction et dans leur avenir.

La pauvreté en héritage

Comme s'efforce de le dire l'Observatoire des Inégalités, les enfants pauvres n'existent pas, leur pauvreté, c'est celle de leurs parents, liée au chômage, aux bas salaires, aux faibles montants des prestations sociales, aux ruptures familiales et aux discriminations. Après ce constat, presque tout est dit. La pauvreté ne frappe pas au hasard, elle a un visage : celui des catégories populaires, des mères de familles monoparentales, des jeunes migrants.

Ces schémas de reproduction c'est ce qu'ambitionne d'endiguer la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Nous avons rencontré Anne Postic, ancienne Directrice de l'Uriopss, désormais Haut commissaire à la lutte contre la pauvreté, qui a pour objectif de rendre harmonieuses et limpides les actions menées dans la région.



Anne POSTIC, Haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté

Former pour lutter contre le chômage

Entre 2007 et 2017, la part de jeunes quittant le système scolaire avec un niveau brevet a diminué de 11,3 % à 8,9 %, mais c'est encore trop. Pour y remédier, depuis le 1^{er} janvier 2020, il est obligatoire de se former jusqu'à l'âge de 18 ans (apprentissage, service civique,...). Anne Postic assure que les Missions Locales sont mobilisées pour trouver des solutions aux jeunes mais insiste sur le travail à mener dans les collèges afin d'orienter au mieux dès la 3^{ème}.

En Loire-Atlantique, Les Compagnons du Devoir ou encore La Ligue de l'Enseignement ont été lauréats de l'appel à projets « 100 % Inclusion » développé dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Ainsi, ils entendent rendre la formation plus accessible aux jeunes et aux demandeurs d'emploi par une approche par les compétences qui vise moins à s'attacher au diplôme des individus qu'à leurs potentialités.

Le revenu universel d'activité comme solution ?

A moins d'être aidé par sa famille, un jeune de moins de 25 ans non-salarié ne bénéficie d'aucun minima social, pas même le Revenu de Solidarité Active (RSA). Louis Maurin, Directeur de l'Observatoire des

inégalités juge indispensable d'imaginer un revenu minimum étendu aux plus jeunes, équivalent à 900€ mensuel par personne tout en précisant ne pas être favorable à l'idée de donner la même somme à tout le monde notamment les plus aisés.

Selon l'Insee, un quart des 18-24 ans vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2015 (contre 12,5 % pour l'ensemble de la population) et le taux de chômage national des 15-29 ans en 2015 s'élevait à 18,9 % (contre 10 % pour l'ensemble de la population), Anne Postic estime que le Revenu Universel d'Activité pourrait pallier à cette précarité financière.

Accompagner vers l'emploi

Toujours selon l'Insee, la Loire-Atlantique était en 2016 le second département le moins fragile de France métropolitaine, au regard du chômage, de la précarité de l'emploi ou encore de la part de familles monoparentales. Ces chiffres, certes encourageants, ne témoignent pas forcément des réalités plus locales. Si la Loire-Atlantique fait état d'une économie dynamique, les fragilités sociales s'accroissent dans certains quartiers de Nantes et Saint-Nazaire, ou encore dans des communes rurales du Nord du département.

La Haut commissaire note qu'en milieu rural, la mobilité est un frein à l'accès à l'emploi. C'est pourquoi la Région propose une plateforme de soutien à la mobilité, Pôle Emploi également avec des solutions de covoiturage.

Par ailleurs, la Job Academy s'est imposée comme l'action phare de FACE Loire-Atlantique* dans le champ de l'emploi. Mêlant parrainage, accompagnement individualisé et ateliers collectifs, elle a permis à de nombreuses personnes de retrouver le chemin de l'emploi.

Enfin, l'Etat envisage d'augmenter de 50% des places en Garantie jeunes pour atteindre 150 000 possibilités d'accompagnement. Ce dispositif, créé en 2013, vise à insérer socialement et professionnellement des jeunes en situation de vulnérabilité économique et sociale, en proposant un accompagnement individuel et collectif ainsi que le versement d'une allocation mensuelle de 492 € (en 2019), légèrement inférieure au RSA fixé à 550 €, pour une personne seule sans enfant âgée de plus de 25 ans.

*association née de la volonté de 10 entreprises de la région en partenariat avec la ville de Nantes.

Sources : Rapport sur les inégalités en France en 2019 par l'Observatoire des Inégalités - www.inegalites.fr / Statistiques - www.insee.fr / Les chiffres clés de la jeunesse 2019 - www.injep.fr / Actualités Sociales Hebdomadaires n°3161 - mai 2020

Le plan #1jeune1solution

Le Plan 1 jeune, 1 solution annoncé par le nouveau Gouvernement à compter du 1^{er} septembre 2020, promet des aides visant à faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle. Les entreprises pourront obtenir une compensation de charges de 4000€ pour tout jeune recruté jusqu'en janvier 2021, et une aide exceptionnelle de 5000€ pour recruter un alternant de moins de 18 ans (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou de 8000€ si celui-ci est âgé de plus de 18 ans.

Les dispositifs existants tels les emplois subventionnés par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire ou encore le déploiement du service civique vont se poursuivre. Grâce au versement de subventions par le Fonjep, 2000 emplois pourront être rémunérés au sein d'associations. Pour le service

civique, c'est 100 000 missions supplémentaires qui sont annoncées. À noter, dans ce dernier cas, un bémol en termes d'indemnité mensuelle puisque celle-ci est comprise entre 580€ et 680€ ne permettant pas aux jeunes volontaires d'être autonome financièrement.

L'autre enjeu reste celui d'orienter et former 200 000 jeunes vers de nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes dans des secteurs porteurs tels que le soin ou le numérique.

La finalité est l'accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure comme par exemple la création de 3000 places supplémentaires vers les métiers du sport et de l'animation.

Le déploiement des « Points Conseil Budget »

Outil de prévention au surendettement, l'Udaf 44 a obtenu la labellisation PCB et souhaite toucher un large public, notamment les jeunes.

Chacun d'entre nous peut être confronté à des difficultés financières : perte d'un emploi, séparation, ou tout simplement accumulation de crédits amènent de nombreuses familles à perdre pied. L'objectif du Point Conseil Budget de l'Udaf est de proposer un soutien à toute personne, quels que soient sa situation professionnelle ou son niveau de ressources, dès que les premiers signes de difficulté financière apparaissent.

La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement prévoit le déploiement de 400 Points Conseil Budget sur l'ensemble du territoire français d'ici 2022. En 2019, après la publication d'un appel à manifestation d'intérêt, l'Etat a labellisé 150 Points Conseil Budget dans 8 régions. Soutenue par l'Unaf, le réseau des Udaf devient le premier réseau de PCB avec 65 labels partout en France. Dans notre département, l'Udaf a obtenu un label pour la région Nazairienne et Estuaire, signe de la reconnaissance de son expertise en matière d'accompagnement budgétaire. Les conseillers des Points Conseil Budget ont vocation à accompagner les familles dans leurs difficultés budgétaires pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement. Comme le rappelle Marie-Josée Balducchi, Présidente de l'Udaf 44 « Notre objectif est de rompre le cercle vicieux du mal endetté et bien sûr que les personnes conseillées se sentent moins seules face aux problèmes de budget. » Les conseils sont personnalisés, et le suivi est

confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées. L'approche familiale et de défense des consommateurs de l'Udaf 44 constituent le gage d'un accompagnement de qualité.

L'Udaf 44 accueille toute personne rencontrant une difficulté budgétaire lors de permanences :

- à Saint-Nazaire, Espace civique Jacques Dubé tous les 3^{èmes} mardi du mois de 9h à 10h sans rendez-vous et de 10h à 12h sur rendez-vous

- à Pontchâteau, Espace Départemental des Solidarités tous les 1^{ers} vendredi du mois de 9h à 10h sans rendez-vous et de 10h à 12h sur rendez-vous.

Contact : 06.99.71.65.79 ou 02.51.80.30.46 ou pcb@udaf44.asso.fr

Pour en savoir plus : www.mesquestionsdargent.fr
www.udaf44.fr
www.unaf.fr



Le soutien aux étudiants

Rencontre avec Anne Renaud-Anex, responsable du service social du Crous* Nantes-Pays de la Loire

Depuis le 10 janvier, un numéro national d'urgence, le 0 806 000 278 (prix d'un appel local, non surtaxé) est destiné aux étudiants rencontrant des difficultés financières graves. Au cours du premier trimestre, cette ligne a reçu environ 1000 appels dont une trentaine en provenance des Pays de la Loire qui ont par la suite été orientés vers le service social du Crous.



Que propose le service social du Crous ?

Nous prévenons et traitons les problèmes sociaux des étudiants par des actions d'écoute, d'information, de suivi et d'accompagnement. Nos assistants sociaux accueillent les étudiants de l'ensemble de la Région, qu'ils soient inscrits à l'Université, dans les écoles d'ingénieurs, de commerce, les BTS, les classes prépa et toutes les formations supérieures des secteurs médicaux, paramédicaux et sociaux.

Quand nous rencontrons un étudiant, nous cherchons avec lui des solutions à ses difficultés qu'elles soient d'ordre familial, personnel, de santé, d'orientation ou financières.

Quelles sont les raisons qui amènent les étudiants à vous solliciter ?

Principalement l'accès aux droits et les questions d'ordre budgétaire. En 2018, 26% des frais étudiants étaient liés au logement et en 2019, 36% de ces frais étaient consacrés aux études et à la vie quotidienne. Nous informons les étudiants des bourses ou aides financières possibles. En cas d'une perte de bourse, et sur sollicitation de l'étudiant, nous pouvons apporter une aide ponctuelle pouvant aller jusqu'à 3 374€ pour une année.

La réponse n'est pas toujours une aide ponctuelle, en moyenne nous rencontrons deux fois les étudiants venant chercher une information auprès du service social du Crous.

Quels constats faites-vous sur l'évolution de la précarité chez les étudiants ?

La précarité étudiante n'est hélas pas nouvelle et se traduit très souvent par des difficultés financières cependant nous remarquons distinctement une autre fragilité : l'augmentation des problématiques psychiques avec des troubles psychiatriques et addictifs. Cette évolution est inquiétante et c'est pour cela que nous faisons appel à l'association ApsyTude qui propose des consultations psychologiques que nous prenons en charge.

Plus globalement la santé des jeunes n'est pas forcément liée à leur précarité, c'est souvent ici plus une question générationnelle où se soigner n'est pas une priorité.

Selon une enquête d'Opinionway pour la Smerep, 83% des étudiants ne vont pas systématiquement chez le médecin quand ils sont malades. Parmi eux, 57%

attendent tout simplement que leur mal passe, et 42% pratiquent l'automédication. Ils sont également 73% à ne pas consulter un spécialiste quand ils en ont besoin. Enfin, il faut souligner la grande précarité financière des étudiants internationaux (hors U.E) qui séjournent ici pour leur études et représentent 10% des étudiants. Un quart de nos entretiens concernent ces jeunes mais les aides ponctuelles ont leur limites car nous ne pouvons pas pallier perpétuellement. Alors nous proposons des ateliers d'aide à la recherche d'emploi.

Le rôle de la famille dans tout ça ?

La plupart du temps, les étudiants que nous recevons ne peuvent solliciter une aide familiale car leurs parents traversent une grande difficulté financière ou des problèmes de santé. Parfois c'est même les conflits familiaux qui sont à l'origine de la difficulté rencontrée par l'étudiant. Des situations de rupture, des répercussions d'une séparation ou d'un divorce, un refus de financement des frais d'études par l'un des deux parents ou encore une relation difficile avec le beau-parent.

Dans certains cas, nous sommes amenés à proposer une médiation auprès de la famille, c'est notamment le cas quand nous devons rappeler aux parents le principe d'obligation alimentaire qui les rend redevables d'une aide auprès de leur enfant.

Les moyens mis en oeuvre pour aider les étudiants sont-ils suffisants ?

Nos moyens en personnel ont augmenté, nous sommes désormais 10 personnes salariées réparties sur les sites de Nantes et Angers. Mais plus largement on note une amélioration des dispositifs comme le versement des bourses dès fin août contrairement à avant, ou encore la création de l'échelon 0 bis qui permet à ses bénéficiaires (environ 40% de l'effectif des « échelons 0 » précédents) de percevoir une aide annuelle qui sera de 1032 €/an à la rentrée 2020-2021. Il existe également l'aide à la mobilité pour les lycéens boursiers qui intègrent l'enseignement supérieur dans une autre académie.

Malgré ces efforts, il faut continuellement faire face à un marché du logement tendu entre l'offre et la demande, et qui ne cesse de faire grimper les prix des loyers, le premier poste de dépense des étudiants.

Plus d'infos sur : www.crous-nantes.fr / www.apsytude.com

QUID du maintien des bourses pendant la crise du Covid-19 ?

Comme le reste de la population française, les étudiants ont bien évidemment été concernés par le confinement imposé par le gouvernement entre le 17 mars et le 11 mai 2020 pour enrayer la propagation du coronavirus. Dans un communiqué publié le 20 mars, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, avait précisé que les étudiants français qui touchaient une bourse la conservaient durant la période, et ce « même si leurs droits sont épuisés » à cause de la crise sanitaire.

Concernant les étudiants à l'étranger, qui touchent une bourse dans le cadre du programme Erasmus+, la ministre avait indiqué que l'interruption du séjour d'études « ne pénalisera aucun étudiant une fois rentré en France » et qu'ils pourront aussi « conserver leur bourse tout au long de leur séjour à l'étranger jusqu'à leur retour en France ». Frédéric Vidal avait annoncé également que, « en cas de difficulté à rejoindre leur domicile ou leur lieu de résidence originel à leur retour sur le territoire, ils pourront, s'ils le souhaitent, se voir proposer un logement dans le parc des Crous ».

Assurer un toit aux jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

L'Udaf 44 réfléchit à une solution d'habitat pour ces jeunes

L'Udaf de Loire-Atlantique est engagée en faveur de la stratégie de prévention et de la lutte contre la pauvreté et à ce titre, participe à plusieurs groupes de travail au niveau régional. Dans ce cadre, l'Udaf 44 a également déposé un projet pour soutenir l'autonomie des jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance et a obtenu un financement pour réaliser la démarche d'ingénierie de projet.

Lors d'une rencontre organisée à Nantes le 14 février dernier, sur l'implication des associations dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, Anne Postic, Haut-Commissaire pour la région Pays de la Loire, a sollicité l'Udaf 44 pour présenter son projet.

Afin de prévenir les situations de rupture pour les jeunes sortants de l'ASE, l'Udaf 44 propose d'apporter une réponse complémentaire à ce qui existe déjà, en lien avec les besoins exprimés par les jeunes majeurs.

Aujourd'hui, la plupart des jeunes connaissent des phases d'insertion plus ou moins longues avant d'accéder à l'autonomie. Pour les jeunes sortants de l'ASE, l'atteinte de la majorité est un facteur qui peut se révéler déstabilisant. Les jeunes majeurs sont confrontés à l'isolement après un accompagnement très encadrant et éprouvent des difficultés à se débrouiller seuls. Ce constat s'appuie sur différents rapports et études (Cese, Uriopss) et sur l'expression des jeunes eux-mêmes.

Une des difficultés à laquelle se heurtent les jeunes concerne le logement et l'accès aux droits. Les jeunes majeurs ont souvent peu de solution de logements autonomes en sortant de la protection de l'enfance ; ils sont hébergés par un tiers, en CHRS, en hôtel social et parfois se retrouvent à la rue. Aussi, l'instabilité du parcours résidentiel ne permet pas de construire un projet de vie stable et durable.

Le projet présenté s'adresse aux jeunes sortants ASE qui souhaitent accéder à un logement avec un soutien visant à l'insertion sociale et professionnelle. Il s'appuie sur l'expérience de l'Udaf 44 en matière d'habitat inclusif avec le Programme Famille Gouvernante qui propose un logement en colocation avec un accompagnement spécifique, à des personnes en situation de vulnérabilité psychique.

Le principe de la colocation est une manière d'habiter qui permet de ne plus vivre seul, de se soutenir, de partager des moments de vie et un loyer. Dans ce cadre, un soutien vers l'autonomie sera proposé sur plusieurs aspects : la gestion du quotidien, le budget, l'accès aux droits, la formation et l'insertion professionnelle, la santé, la mobilité, le sport, la culture... Le soutien proposé visera à renforcer la prise d'initiatives, le jeune restant acteur de son projet.

L'Udaf 44 travaille actuellement en concertation avec les services du Conseil Départemental, les bailleurs sociaux (mise à disposition de logement constitue une étape décisive du projet) et d'autres acteurs seront sollicités (Caf, MSA, Crous, Mission Locale, MDA,...) pour construire une réponse globale.

Cette proposition d'insertion par le logement permet d'appréhender la situation du jeune dans sa globalité pour le soutenir dans son insertion sociale et professionnelle. Avec cette priorité, mettre le jeune en sécurité, « sous un toit ».

La volonté de l'Udaf 44 est de créer les conditions pour que le jeune soit acteur de son parcours. C'est un investissement social pour prévenir les ruptures à la sortie de l'ASE et pour donner une chance aux jeunes d'intégrer la société et de s'y épanouir.

Du côté des assos

2 nouvelles associations membres

L'Udaf de Loire-Atlantique est heureuse d'étoffer son réseau avec l'arrivée d'une nouvelle association familiale, l'association Rien qu'un Chromosome en plus, qui accompagne les familles ayant un proche porteur de trisomie 21 et sensibilise le secteur médical et para-médical.

À travers des conférences, des sorties et des moments d'échanges entre parents adhérents, l'association se veut être un pôle de ressources : liste de professionnels aux compétences adaptées, idées, bonnes pratiques.

+ d'infos : Tél : 06 31 11 51 18
rienquunchromosomeenplus44@gmail.com
www.rienquunchromosomeenplus.com



Association d'aide en faveur des familles endettées, SOS Familles Emmaüs rejoint l'Udaf en qualité de membre associé. En concertation avec les travailleurs sociaux, l'association peut assurer la prise en charge directe des factures impayées et étalement dans le temps, sans frais ni intérêts des remboursements.

+ d'infos : Tél : 06 04 53 43 88
sosfamillesemmaus44@free.fr



Ateliers smartphone

Envoyer un sms, faire une recherche sur Internet ou effectuer des démarches en lignes avec son téléphone, c'est possible à tout âge. L'ADMR propose des ateliers pour apprendre à utiliser son smartphone.

+ d'infos :
> les 2 et 16 octobre, les 6 et 20 novembre
> 5€ par atelier inscription au 02 40 02 07 30 ou
contact@fede44.admr.org
www.admr44.org



Schizophrénie : une association pour aider les proches

L'association Promesses est désormais présente à Nantes. Cette association rassemble toutes les personnes qui, touchées par la schizophrénie d'un proche, ont pu évoluer grâce au programme de psychoéducation «Profamille». Ce programme vise à soutenir les familles dans l'accompagnement au long cours d'un proche atteint de schizophrénie.



L'association veut faire évoluer les idées reçues fausses et délétères ainsi que les préjugés stigmatisants sur cette pathologie. Elle milite pour que le soin s'oriente résolument pour tous les malades, vers une perspective de rétablissement et d'inclusion dans la société.

+ d'infos: promesses44@gmail.com

L'Udaf ouvre une ligne téléphonique dédiée aux aidants

Depuis novembre 2018, l'Udaf s'est donnée pour mission d'apporter une aide aux aidants. C'est ainsi qu'elle a lancé le site internet www.aidants44.fr, où chacun peut se reconnaître en tant qu'aidant familial et trouver des réponses à ses questions en termes de droits, d'aides financières ou encore de solutions de répit.

Soutenue par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, la Carsat, AG2R La Mondiale et le Crédit Agricole Atlantique Vendée, l'Udaf offre désormais la possibilité de s'informer par téléphone grâce à une ligne dédiée, le 02.51.80.30.19.

+ d'infos : aidants44@udaf44.asso.fr

VOUS AIDEZ UN PROCHE ?
ET VOUS, QUI VOUS SOUTIEN ?

Ma mère est malade, je m'en occupe, mais qui peut m'aider pour les démarches administratives ?

Ma fille a un handicap, nous sommes là pour elle, mais où trouver des aides financières pour faire face ?

Mon mari souffre de troubles du comportement, je suis à ses côtés, mais je ne sais pas toujours comment réagir ?



En Loire-Atlantique
pour vous INFORMER et vous ORIENTER

www.aidants44.fr

02.51.80.30.19

Retrouvez des actualités nationales et départementales,
des manifestations et solutions près de chez vous !



Union Départementale des Associations Familiales de Loire-Atlantique - aidants44@udaf44.asso.fr - www.udaf44.fr



l'essentiel • n° 158 •
le magazine d'information
de l'Udaf 44 - septembre 2020
Trimestriel diffusé à 1 900 exemplaires
Tél. 02 51 80 30 00 - www.udaf44.fr
Directrice de la publication :
Marie-Josée Balducci
Co-directrice :
Nathalie Payelle
Conception et Rédaction :
Nicolas Bodaire
Supervisé par :
Commission Communication
Impression par :
Edicolor à Bain-de-Bretagne